

34^{ème} CONGRÈS DES SYNDICATS **FORCE OUVRIÈRE**

LE 20 AVRIL 2024

À LA GRANDE-MOTTE

RÉSOLUTION

Le Congrès de l'Union Départementale **Force Ouvrière**, réuni à la Grande Motte le 20 avril 2024, réaffirme l'indépendance de la Confédération Générale du Travail – **FO** vis-à-vis du patronat, des partis ou groupements politiques, des religions et des groupes philosophiques.

Plus que jamais, il entend placer son action hors de toute emprise politique et rappelle son attachement à la Charte d'Amiens, fondement du syndicalisme libre et indépendant.

Le Congrès dénonce le tour liberticide actuel et réaffirme son exigence du respect intégral des libertés publiques, en particulier la liberté d'expression et les libertés syndicales.

Le Congrès rappelle l'attachement de **FO** à la République une et indivisible et aux principes républicains de Liberté, Egalité, Fraternité, Laïcité et Universalité, garants de l'égalité en droit.

NON À LA GUERRE, NON À TOUTES LES GUERRES

Le congrès condamne les propos du président de la République sur sa volonté d'engager l'armée française en Ukraine et sa volonté de mettre en place une politique d'économie de guerre impactant l'ensemble des ministères et la Fonction publique. Il condamne toutes les guerres ainsi que toutes les répressions contre les droits des travailleurs et réaffirme sa solidarité vis-à-vis côtés des travailleurs russes et ukrainiens qui perdent la vie tous les jours au front. Le congrès ne se tient pas aux côtés de ceux qui les envoient à la guerre et qui remettent en cause leurs libertés, en particulier celle d'avoir des syndicats libres et indépendants, ni de ceux qui alimentent la surenchère de livraisons d'armes.

Le congrès réaffirme sa solidarité à l'égard des populations, des travailleurs et de leurs syndicats partout où des conflits existent et affirme son soutien à l'égard de toutes et tous qui militent pour un retour à la paix. **FO** exige la libération des otages et des prisonniers politiques partout dans le monde.

Le congrès appelle à un cessez le feu immédiat et permanent notamment à Gaza et en Ukraine comme partout dans le monde. Les bombardements doivent cesser contre une population désarmée vouée à la mort, à la famine et aux épidémies.

SÉCURITÉ SOCIALE ASSURANCE MALADIE

Le congrès dénonce une Loi de financement de la Sécurité sociale qui prévoit 640 millions d'économie pour l'assurance maladie.

Pour cela le Congrès refuse l'augmentation des franchises médicales et demande notamment la suppression des seuils.

Le Congrès s'oppose à la suppression du remboursement de nombreux médicaments et à la baisse des remboursements des soins dentaires.

Le Congrès dénonce la fermeture de lits dans les hôpitaux et dans les structures hospitalières. Elle s'oppose à la fermeture de la maternité de Ganges.

La santé est un droit. La santé n'est pas une marchandise.

Face au vieillissement de la population, le Congrès exige la mise en place du cinquième risque. Dans le Département, le prix des places dans les EHPAD est devenu inabordable pour les pensionnés et retraités. Le Congrès exige la mise en relation des prix de placement en rapport avec les retraites et les pensions.

Le congrès s'oppose à toute remise en cause du remboursement des affections de longue durée par la sécurité sociale. Il s'oppose à ce que la liste des ALD soit revue.

Il dénonce les propos scandaleux du ministre Lemaire qui affirment que les salariés en arrêt de maladie sont responsables du déficit.

Le Congrès exige la fin de l'austérité et que les prestations de la sécurité font partie intégrante du salaire différé du au salarié.

RETRAITES

Le Congrès réaffirme son attachement à la retraite par répartition et au maintien de tous les régimes, dont les régimes spéciaux, le code des pensions civiles et militaires de retraite et la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).

Il reste opposé à tout allongement de la durée de cotisation, tout recul de l'âge de départ à la retraite et toute disparition des régimes spéciaux, il reste sur son opposition à la contre-réforme principalement destinée à satisfaire les exigences des marchés financiers et de la Commission européenne.

Il revendique par conséquent le retrait de la réforme des retraites adoptée via le 49.3 en 2023.

SALAIRES, POUVOIR D'ACHAT ET JUSTICE SOCIALE

Le Congrès rappelle que les travailleurs subissent depuis 2022 une inflation insupportable. Il réfute l'analyse économique du gouvernement qui prône la modération salariale pour ne pas enclencher une spirale salaires/prix nourrissant l'inflation. Il rappelle que la moyenne des augmentations salariales et des pensions de retraite consenties se situe nettement en dessous du niveau de l'inflation et que les grands groupes du CAC 40 engrangent des profits comme quasiment jamais alors que de nombreux ménages ne parviennent plus à faire face aux dépenses.

Le Congrès revendique l'augmentation des salaires et traitements du privé comme du public, des retraites, pensions, allocations, minimas sociaux et bourses étudiantes au moins à hauteur de l'inflation. Il revendique un coup de pouce significatif au Smic pour le porter à 80 % du salaire médian.

Le Congrès condamne la politique de destruction des services publics et revendique des investissements massifs pour tous les secteurs et en particulier pour la santé, l'éducation nationale, et ce de toute urgence. De la même manière, le Congrès revendique une augmentation générale des salaires et le déblocage de l'indice dans la fonction publique.

Le Congrès refuse l'austérité décrétée par le Gouvernement, 10 milliards en 2024 et 20 milliards en 2025.

ASSURANCE CHÔMAGE

Face aux problèmes économiques découlant de l'augmentation des prix des matières premières et de l'énergie, le Congrès exige une indemnisation à 100 % du salaire des dispositifs d'activité partielle.

Face à la pauvreté de la population du département et au niveau élevé du chômage sur le Département avec un record national pour l'agence d'Agde.

Le Congrès revendique l'abandon des dernières réformes de l'assurance chômage qui ont des conséquences dramatiques pour les demandeurs d'emploi qui subissent la violence du chômage et n'ont pas choisi de s'y trouver. Il condamne la modulation et la réduction de la durée de l'indemnisation en fonction de la situation du marché du travail qui va placer les chômeurs, notamment les seniors, dans une situation matérielle extrêmement difficile.

Le Congrès revendique le retour aux conditions d'indemnisation de la convention négociée en 2017 et à la gestion paritaire.

LE DROIT DE GRÈVE

Le Congrès s'oppose à toute attaque contre le droit de grève et réaffirme son opposition à toute réquisition. Il réaffirme son attachement aux libertés syndicales et à la liberté d'expression et demande aux parlementaires de rejeter tout texte qui remettrait en cause le droit de grève.

LOGEMENT SOCIAL

Le congrès dénonce le manque de Logement social.

Sur la Métropole de Montpellier il y a 8000 demandes en attente pour une offre de 400 logements proposés, sur Béziers 6000 demandes pour 200 logements proposés et sur Sète bassin de Thau (Agde compris) 5000 demandes pour 200 logements proposés.

Les salariés doivent pouvoir se loger.

Le Congrès exige la construction de nouveaux logements sociaux.

MAINTIEN INTÉGRAL DU STATUT DE LA FONCTION PUBLIQUE : NI NÉGOCIABLE, NI AMENDABLE, RETRAIT DU PROJET DE LOI GUÉRINI !

Le congrès dénonce les propos inacceptables du ministre Guérini concernant le licenciement dans la fonction publique et son intention de démanteler le statut notamment par la suppression des catégories A, B et C.

Il réaffirme que la revalorisation du salaire des agents publics ne passera pas par la mise en place d'une "rémunération au mérite" et l'accroissement des parts indemnitaires mais par l'augmentation du point d'indice.

Le congrès l'affirme : ce projet de loi, d'une gravité sans précédent, n'est ni négociable, ni amendable. Il doit être retiré. Pour ce faire, la grève générale de la fonction publique est dès maintenant à l'ordre du jour.

ÉDUCATION

Le congrès apporte son soutien aux syndicats de la FNEC FP FO qui dénoncent les ravages de l'inclusion systématique dans les écoles et les établissements du second degré. Les personnels sont victimes de violences verbales et physiques : insultes, griffures, morsures, jets d'objets... Dans le même temps, les élèves victimes de la mise en place d'une « inclusion systématique », se voient privés de la prise en charge adaptée à laquelle ils ont droit (dans l'Hérault : 400 élèves du premier et du second degré attendent une place en IME et ITEP et 90 enfants sont en attente de dispositifs ULIS).

Cette situation est intolérable, elle engendre de la souffrance physique et psychique pour les élèves, leur famille et les personnels.

Le gouvernement a renoncé à prendre en charge le handicap et place les AESH dans une situation intenable. Lieu d'instruction, l'école ne peut se substituer aux structures spécialisées (IME, ITEP, IMP...).

Le congrès revendique l'ouverture en urgence des 500 places en établissements médico-sociaux et en ULIS nécessaires.

Le congrès apporte également son soutien aux collèges et aux écoles qui revendiquent le classement dans l'éducation prioritaire (à Agde, Béziers et Montpellier).

Avec les syndicats **FO** des lycées et des collèges et des écoles, le congrès demande le retrait des mesures « choc des savoirs » unanimement rejetées et en particulier la mise en place des groupes de niveau en collège et la ségrégation sociale des élèves qui en découlera.

Le congrès dénonce l'absence de création de postes dans les collèges de l'Hérault à la rentrée 2024.

Le congrès revendique la création massive de postes d'enseignants, de vie scolaire, d'AESH, de personnels administratifs, d'infirmiers scolaires, d'assistants sociaux, de chefs d'établissement.

DÉFENSE DES ATSEM ET DES SERVICES PUBLICS

Le congrès exige que les ATSEM qui constituent un métier sous tension obtiennent la catégorie active. Il y a urgence à leur proposer un grade intermédiaire dans leur filière. Le congrès soutient le travail engagé par la camarade Cécile JOURDAN et le syndicat FO Ville de Montpellier/CCAS.

Le double concours imposé aux auxiliaires puéricultrices uniquement dans la Fonction publique territoriale freine gravement leur titularisation. Les collectivités territoriales ne sont plus en mesure d'ouvrir des crèches ce qui conduit à des délégations de service public. Nous assistons à une casse flagrante du service public. Le congrès exige la reconnaissance de leur diplôme d'État.

RIPOSTER POUR GAGNER LA SATISFACTION DE NOS REVENDICATIONS

Le Congrès des syndicats de l'UD-**FO** de l'Hérault considère que dans une situation où tout indique une volonté d'austérité, notamment par des coupes drastiques et d'une ampleur sans précédent (10 milliards en 2024, 20 milliards en 2025, 50 milliards de 2025 à 2027 !) dans les budgets afférents au fonctionnement des services publics et la Protection sociale, la riposte nécessaire implique la préparation d'une mobilisation interprofessionnelle à la hauteur de ces attaques.